Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi du 15 avril 2013

Voeu présenté par le groupe Bien Vivre à Villeneuve-le-Roi

Respecter l'autonomie des communes

Considérant les projets de loi du gouvernement sur la décentralisation présentés en conseil des ministres le 10 avril ;

Considérant que ces textes remettent en cause l'organisation territoriale et la gouvernance en Île-de-France avec par exemple la création obligatoire de structures intercommunales à fiscalité propre et d'un seul tenant comprenant au moins 300 000 habitants, ou l'institution d'une Métropole parisienne avec des compétences fortes en matière de logement, d'environnement et de cadre de vie ;

Considérant que ces dispositions font fi de la volonté des communes et portent ainsi atteinte au principe de libre adminitration des collectivités ;

Considérant que le gouvernement souhaite également la dévolution aux strctures intercommunales de compétences (comme le PLU) indispensables à l'autonomie réelle des communes ;

Considérant par ailleurs que l'Etat a décidé de manière brutale de baisser les dotations aux collectivités de 4.5 milliards d'euros entre 2013 et 2015, soit deux fois plus vite qu'initialement prévu ;

Considérant que cette décision entraîne déjà un manque à gagner de 224 000 euros pour le budget villeneuvois en 2013 ;

Considérant que cette forte baisse des dotations de l'Etat touche les collectivités sans distinguer entre celles qui ont une gestion raisonnable et n'augmentent pas leurs impôts (comme Villeneuve-le-Roi) et les autres ;

Considérant que cette baisse des ressources financières pour les communes réduit leur marge de manœuvre, et donc leur autonomie, tandis que dans le même temps l'Etat fait peser sur ces mêmes communes de nouvelles charges, notamment avec la réforme des rythmes scolaires ;

Le conseil municipal

DENONCE le recul de l'autonomie des communes et les atteintes aux libertés locales contenues dans les projets de loi sur la décentralisation ;

DEMANDE au gouvernement le retrait de ces textes et l'organisation d'une véritable concertation avec les organisations représentatives des communes.